

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, M. Sylvain LAIGNEL à M. Gérard LAMBERT, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : TOURISME - Base de loisirs de Condrieu : Acquisition parcelles de terrain de la CNR sise Mas de Gerbey Sud à Chonas-l'Amballan

Rapporteur : Marie-Pierre JAUD-SONNERAT

NOTE DE SYNTHÈSE

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain nu privées situées à proximité immédiate de la base de loisirs de Condrieu/Chonas-l'Amballan.

Dans le cadre de l'aménagement de la base de loisirs, l'Agglo a sollicité la CNR à des fins d'acquisition des parcelles cadastrées AL 151-152-156-154-158 sis Mas de Gerbey Sud d'une surface totale de 9 180 m² pour l'agrandissement du parc de stationnement.

La CNR a consenti de céder les parcelles cadastrées AL 151-152-154 et 158 au prix de 1€/m² et la parcelle cadastrée AL 156 au prix de 0,30€/m², le tout représentant une surface totale d'environ 9 180 m² sis Mas de Gerbey Sud à Chonas-l'Amballan, pour un total de 6 636.90 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1 et L. 1111-1 et L. 1212-1,

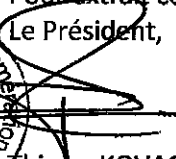
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

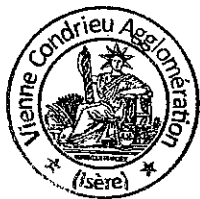
APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées AL 151-152-154 et 158 d'une surface de 5 547 m² au prix de 1€/m² et la parcelle AL 156 d'une surface de 3 633 m² au prix de 0,30€/m², sis Mas de Gerbey Sud à Chonas-l'Amballan (38121) appartenant à la Compagnie Nationale du Rhône.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 03 FEV. 2020
et a été publiée le 03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR